



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 06-2018

AVIS PUBLIC est donné que le Règlement 06-2018 modifiant le Règlement 03-2012 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2018.

Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement 03-2012 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin d'ajouter une disposition à l'article 5 sur les règles de conduite, soit des règles d'après-mandat pour la directrice générale et son adjointe.

Le Règlement numéro 06-2018 peut être consulté au bureau municipal situé au 4050, rue principale à Notre-Dame-de-Lourdes, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 13 septembre 2018.

Marie-Claude Parent
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Informations : 450 759-2277

Certificat de publication

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, résidant à Notre-Dame-des-Prairies, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché au bureau de la municipalité l'avis ci-joint, le 13 septembre 2018, entre 9 h et 10 h 30, et qu'une copie de celui-ci a été publié sur le site Internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 13 septembre 2018.

Marie-Claude Parent
Directrice générale et secrétaire-trésorière